École Jules-Verne
11 811, rue P.-M. Favier
Montréal-Nord, Qc, H1G 5X4
Tél : 514-328-3565

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le 18 septembre 2018 à la salle polyvalente de l'école Jules-Verne

1. Mot de bienvenue de la direction

Mme Hamel, directrice de l'école, souhaite la bienvenue aux parents présents.

2. Présentation du rapport annuel 2016-2017

Mme Hamel invite les parents à prendre connaissance du rapport annuel 2016-2017.

4. Explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement

Mme Hamel précise la composition du conseil d'établissement de l'école Jules-Verne. De plus, il informe les parents des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement tels qu'établis dans la loi sur l'Instruction publique.

5. Nomination des officiers pour l'élection.

Compte tenu du peu de parents présents (moins de 10 parents), Mme Hamel assure le déroulement de l'élection.

6. Procédure pour la mise en candidature et postes à combler au conseil d'établissement

Mme Hamel précise la procédure pour la mise en candidature. 3 postes pour des mandats de 2 ans sont à combler.

7. Élection des représentants 2018-2019 au conseil d'établissement de l'école Jules-Verne

Les personnes suivantes sont candidates aux postes de membres du conseil d'établissement :

Comme il y a 2 candidats et 3 postes à combler, les parents ci-dessus sont élus par acclamation.

8. Élection du représentant au Comité de parents de la C.S.P.I

Compte tenu du nombre insuffisant de parents pour tenir une élection, il est convenu que les membres du conseil d'établissement éliront un représentant au comité de parents lors de leur première réunion.

9. Élection du substitut du représentant au Comité de parents de la CSPI

Compte tenu du nombre insuffisant de parents pour tenir une élection, il est convenu que les membres du conseil d'établissement éliront un substitut au représentant au comité de parents lors de leur première réunion.

10. Décision de la formation d'un organisme de participation des parents (OPP)

Compte tenu du nombre insuffisant de parents, il n'y a pas eu de décision quant à la formation d'un organisme de participation des parents.

11. Élection des membres de l'organisme de participation des parents

Il n'y a pas eu d'élection.

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h30.